



Chers parents,

La Régie de police du Lac des Deux-Montagnes poursuit activement ses efforts de prévention et de sensibilisation en matière de sécurité routière. Vous avez d'ailleurs peut-être remarqué les nouvelles affiches de sensibilisation en matière de silencieux et d'appareils de transport personnel motorisés (ATPM) déployées sur notre territoire.

À l'approche du beau temps et devant le nombre grandissant d'utilisateurs, nous souhaitons vous rappeler les règles de sécurité concernant l'équipement et l'utilisation des ATPM dont les trottinettes électriques font parties :

- **Âge minimal** : L'âge requis pour conduire ces appareils est de **14 ans**.
- **Protection obligatoire** : Le port d'un **casque de vélo** solidement attaché est obligatoire en tout temps.

Pour connaître l'ensemble des règles de circulation et les équipements obligatoires pour les appareils de transport personnel motorisés, nous vous invitons à consulter le lien suivant :

[Tout savoir sur les ATPM et silencieux](#)



La Régie de police profite de l'occasion pour vous rappeler d'être courtois dans vos déplacements, que vous soyez à pied, en vélo, en ATPM ou en véhicule!

Merci de votre collaboration pour faire de nos rues un espace plus sécuritaire pour tous.

La Régie de police du Lac des Deux-Montagnes